

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA DÉMARCHE DE MICHELIN

Les actions de Michelin au regard des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont notamment développées dans le Document d'Enregistrement Universel publié chaque année par le Groupe ; les paragraphes abordant ces contributions sont indiqués à l'intérieur du tableau de synthèse ci-dessous.



1 PAS DE PAUVRETÉ



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Cible 1.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

En 2015, Michelin et son partenaire indonésien Barito Pacific ont créé une co-entreprise, RLU, pour développer des plantations d'hévéa et produire du caoutchouc naturel durable, protéger des forêts primaires et restaurer des écosystèmes à Sumatra (66 000 ha) et à Kalimantan Est (Bornéo, 22 000 ha). [Ce projet](#) a été mené en partenariat avec le WWF et a permis la création de près de 4 000 emplois, ainsi que la protection de milliers d'hectares de forêt tropicale à haute valeur environnementale et de la faune locale (éléphants et tigres de Sumatra ; orangs-outans de Bornéo).

Au total, les projets de conservation environnementaux menés en propre au Brésil ou via nos joint-ventures en Afrique et Indonésie couvrent plus de 34 000 ha en 2020.

Par ailleurs, la Fondation d'Entreprise Michelin finance des projets de recherche scientifique liés à la santé, comme par exemple le projet conduit avec l'Institut Pasteur au Laos et en Côte-d'Ivoire sur les moustiques et les maladies qu'ils peuvent propager, et qui touchent les personnes travaillant sur les plantations et leurs familles, afin de recommander les comportements permettant de limiter la propagation des maladies en cause.



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Cible 2.4 - D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cultiver mieux, c'est l'engagement pris par Michelin en développant notamment sa technologie MICHELIN UltraFlex : grâce à cette innovation de rupture, les engins agricoles respectent mieux les sols grâce à un travail à basse pression des pneus limitant la compaction des sols et maximisant les rendements des cultures. Le déploiement de cette technologie sur de larges gammes de pneus MICHELIN offre désormais la possibilité aux agriculteurs d'équiper de cette technologie tout leur convoi, depuis les essieux du tracteur jusqu'aux essieux de la benne, de l'épandeur ou du transbordeur, tout au long du cycle cultural. Avec des technologies de télégonflage, les offres MICHELIN facilitent la gestion de la pression des pneumatiques et aident ainsi les agriculteurs à améliorer leurs rendements et leur productivité tout en minimisant l'impact sur les sols.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Cible 3.6 - D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

L'engagement du groupe Michelin en faveur de la sécurité routière se fait à différents niveaux.

- **Au cœur de sa recherche et du développement** : via des innovations garantissant un haut niveau de performance de ses produits maintenu tout au long de leur durée de vie.
- **Au niveau des pays dans lesquels nous sommes implantés** : par un engagement en faveur de la Sécurité routière portée tant par les salariés bénévoles dans le cadre des programmes d'Implication dans la Vie Locale qu'au travers des actions de la Fondation Michelin.
- **Par sa démarche de partenariats étroits et suivis** : Michelin a vu ses engagements globaux se poursuivre auprès d'organisations aussi diverses que la Collaboration des Nations unies pour la sécurité routière (UNRSC), le Partenariat global pour la sécurité routière (GRSP), le Panel de haut niveau de la FIA pour la sécurité routière, ou encore l'ONG Youth for Road Safety (YOURS).
Par ailleurs, en lien avec ces engagements ciblés sur le pilier "mobilité sûre", Michelin poursuit sa participation active à l'initiative globale SuM4All (Sustainable Mobility for All) pilotée par la Banque mondiale. Comme seul représentant du secteur privé au Comité de Pilotage, Michelin a apporté une contribution, à travers sa Fondation d'entreprise et ses équipes locales, à un projet pilote de mobilité durable en Afrique du Sud.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Cible 3.9 - D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

Dans sa **Déclaration Santé Sécurité**, Michelin affirme "sa volonté, avant toute chose, que chaque personne qui travaille au sein du Groupe le fasse dans des conditions saines et sûres". Cet engagement est confirmé par les faits puisque **86 % des salariés du Groupe** qui ont répondu à l'étude "Avancer Ensemble" de 2020 jugent que, sur leur lieu de travail, Michelin ne compromet jamais la sécurité de ses employés pour atteindre d'autres cibles (coûts, délais, etc.).

Le risque chimique (cf. [Document d'Enregistrement Universel](#) 4.1.3.1 c) est un axe important de la prévention santé et sécurité du personnel ; il concerne tous les produits et substances utilisés, les polluants présents dans les fumées de fabrication et l'amiante utilisée par le passé. Concernant la phase d'usage des pneus, Michelin s'est particulièrement investi sur la question des impacts potentiels sur l'environnement ou sur la santé humaine des particules d'usure issues de l'abrasion pneu/route (cf. 4.1.1.1).

Le Groupe s'est fixé en outre un objectif de réduction de l'empreinte environnementale de son activité industrielle, notamment les émissions de composés organiques volatils (cf. 4.1.4.3). Michelin a mis en place des contrôles et des actions afin de limiter les émissions de chaufferies (NOx et SOx) et les rejets aqueux, ainsi que d'éviter les rejets dans le sol (cf. 4.1.2.3 g).



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Cible 4.2 - D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

Cible 4.3 - D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

A travers le mécénat mené par la [Fondation d'Entreprise Michelin](#) (cf. 4.1.2.5 d) et les actions des bénévoles conduites dans le cadre du programme d'Implication dans la Vie Locale (cf. 4.1.2.5 c), le Groupe a mis en œuvre plusieurs dispositifs d'accompagnement et de développement des personnes, dans les bassins de vie où il est implanté : la scolarisation des jeunes enfants les plus éloignés de l'enseignement primaire, ainsi que la sensibilisation à l'intérêt des parcours techniques aussi bien pour les jeunes hommes que les jeunes femmes, font partie des axes récurrents d'engagement du Groupe, partout dans le monde.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Cible 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

La non-discrimination est pour Michelin un fondement non négociable de la **politique Diversités et Inclusion** : Michelin ne tolère aucun cas de discrimination au sein du Groupe vis-à-vis de qui que ce soit et pour quelque motif que ce soit, y compris dans les cas où les pratiques locales le permettraient.

La lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles, notamment à travers la valorisation des parcours professionnels et des carrières au sein de l'ensemble de ses métiers industriels, est un engagement du Groupe.

A l'horizon 2030, Michelin s'est fixé un objectif de 35 % de femmes parmi ses cadres « Groupe », d'une part, et parmi son management étendu, d'autre part ; au niveau mondial, plus un collaborateur sur trois recruté est une femme (cf. 4.1.2.2 c) dans les catégories "employés, techniciens et maîtrise" et "managers".

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Cible 6.4 - D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

Conscient de la rareté des ressources en eau, le groupe Michelin a mis en place une stratégie dans le domaine qui vise à réduire ses prélèvements et à optimiser le recyclage et/ou la réutilisation de l'eau. La disponibilité et les utilisations de cette ressource sont des critères pris en compte dans la méthode de gestion sur l'ensemble des sites industriels du Groupe.

De plus, en cohérence avec ses ambitions 2050, le Groupe s'est fixé comme objectif de réduire de 33 % ses prélèvements par tonne de produit finis et semi finis, pondérés du stress hydrique en 2030 par rapport à 2019.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Le Groupe déploiera pour cela des approches innovantes de digitalisation, de réutilisation et de recyclage tout en poursuivant le déploiement de bonnes pratiques identifiées en interne pour améliorer son efficacité hydrique.

Depuis 2010, le volume d'eau prélevé par tonne de pneus produits a baissé de 29 %, soit 13,5 millions de m³ de moins prélevés en 2020 par rapport à 2010 (cf. 4.1.4.3 f).

Cible 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Le Groupe s'assure que ses opérations liées à la culture, la récolte et la transformation du caoutchouc naturel n'ont pas d'effets négatifs sur la qualité et à la quantité des eaux de surface, des zones humides ou des ressources en eaux souterraines.

Il prend les précautions nécessaires pour éviter la contamination de l'eau par les produits chimiques agricoles et industriels, ainsi que l'érosion et la sédimentation. Il garantit que toutes les eaux usées générées par la production de caoutchouc naturel sont traitées en totale conformité avec les réglementations nationales et locales et maximise le recyclage de l'eau dans le processus de production. Il met en œuvre des plans d'amélioration nécessaires sur la qualité des eaux usées, (dont la DCO et la DBO) et l'intensité d'utilisation de l'eau si nécessaire.

Il assure la protection des zones humides, des cours d'eau et des berges (zones tampons riveraines) pour soutenir la qualité des cours d'eau et de la vie aquatique conformément aux dispositions légales nationales et internationales et aux meilleures pratiques environnementales. Il réalise des opérations de restauration de l'environnement lorsque cela est nécessaire.

Il respecte les dispositions légales locales et les droits communautaires liés à l'utilisation des ressources en eau. ([Politique de Caoutchouc Naturel Responsable](#)).



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES DURABLES, FIABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Cible 7.2 - D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Michelin travaille sur 2 axes pour contribuer à la croissance de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial : la mise en place des installations produisant de l'énergie renouvelable sur ses sites, d'une part et le développement des systèmes de mobilité à base de la pile à hydrogène, d'autre part.

Le Groupe compte aujourd'hui, 18 sites industrielles avec des installations d'énergies renouvelables à travers le monde. Ces installations ont permis d'éviter l'émission de près de 30 000 tonnes de CO₂ en 2020, dont 18 000 tonnes viennent directement diminuer les émissions de CO₂ du Groupe (cf. 4.1.4.3 c).





Si la mobilité à hydrogène contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, elle participe également à l'amélioration de la qualité de l'air, en particulier dans les centres urbains. L'hydrogène permet, de plus, de stocker l'excédent d'énergie renouvelable produit par les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques.

Détenue à parts égales par Michelin et Faurecia depuis novembre 2019, la co-entreprise Symbio a vocation à développer, produire et commercialiser des systèmes de piles à hydrogène pour tous types de véhicules à motorisation électrique, lourds ou légers. En France, une nouvelle usine devrait être opérationnelle à Saint-Fons (Rhône) d'ici 2023. L'ambition de Symbio à l'horizon 2030 est de produire 200 000 systèmes hydrogène par an.

Le Groupe souhaite également participer au développement de la mobilité hydrogène à l'échelle des régions en favorisant notamment le déploiement de stations de recharge hydrogène aux côtés d'autres acteurs industriels et institutionnels pour rendre cette mobilité accessible, et la déployer sur plusieurs modes de transports. Cet engagement du Groupe s'illustre dans le projet "Zero Emission Valley" (ZEV) créée avec la Région-Auvergne-Rhône-Alpes et le groupe Engie, ZEV est une offre de mobilité propre déployée à l'échelle du territoire régional pour en faire la première zone européenne en termes de mobilité à hydrogène (cf. 4.1.4.2 c).

Cible 7.3 - D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction de la consommation d'énergie de ses sites, Michelin s'appuie sur la démarche d'efficacité énergétique de la Direction du Manufacturing. La feuille de route d'amélioration de l'efficacité énergétique au service de l'ambition zéro émission nette de CO₂ en 2050 est inscrite dans les Plans Stratégiques à cinq ans des usines. Les solutions techniques identifiées et les budgets d'investissements associés sont inscrits au plan progrès dès 2021.

En cohérence avec ses ambitions 2050, le Groupe s'est fixé comme objectif de réduire d'améliorer l'efficacité énergétique de 37 % en 2030 par rapport à 2010, soit de 24 % par rapport à 2019 (cf. 4.1.4.3 c).

Cible 7a - D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

Michelin est convaincu qu'aucun acteur unique ne pourra pas lutter seule contre le changement climatique. Les partenariats publics mondiaux, l'action engagée au sein de coalitions internationales, les plateformes de collaboration et les synergies entre les divers acteurs du secteur de transport sont essentiels pour créer les mobilités durables du futur.

Face à l'urgence climatique et aux tensions sociales la mobilité doit être plus sûre, plus durable, plus accessible et plus efficace. Movin'On, créé et inspiré par Michelin, fédère autour de cette vision les acteurs publics et privés, collectifs et individuels, et leur donne les moyens d'innover ensemble pour trouver de nouvelles solutions de mobilité durable. Aujourd'hui, l'écosystème Movin'On regroupe plus de 250 organisations en provenance de 60 pays et sa gouvernance est partagée entre plusieurs entreprises. Movin'On LAB en tant que *Think and Do Tank*, est au cœur de l'approche d'innovation (cf. 4.1.4.2 c).



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Cible 8.4 - Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

C'est tout au long du cycle de vie du pneu que l'impact sur les ressources naturelles (énergie, matières premières, eau) doit être amélioré dans une **approche d'économie circulaire**.

La phase d'utilisation représente entre 80 et 95 % des impacts des pneus sur l'environnement. Michelin mobilise quatre leviers d'action en faveur d'une meilleure utilisation des ressources. C'est **la stratégie Michelin 4R : Réduire, Réutiliser, Recycler et Renouveler** (cf. 4.1.4.2 a).

L'objectif prioritaire du Groupe est d'augmenter l'efficacité énergétique des pneus tout en continuant d'améliorer simultanément les autres performances du produit, en particulier la sécurité, le bruit et la durée de vie. Réduire la résistance au roulement des pneus contribue à diminuer la consommation de carburant des véhicules et donc à réduire les émissions de polluants locaux (NOx, SO2...) ainsi que les émissions de CO₂ résultant de la phase d'utilisation. De plus, allonger la durée de vie du pneu permet une utilisation plus efficace des matières premières employées et d'amortir la quantité d'énergie consommée au cours du processus de fabrication sur un plus grand nombre de kilomètres parcourus. Telle est l'approche de Michelin pour concevoir des pneus répondants aux enjeux de développement durable. Cette approche s'appuie sur **l'analyse de cycle de vie** afin de comprendre les impacts potentiels des pneus et de les réduire - voire supprimer - dès la phase de conception des produits.

Le Groupe investit donc fortement et durablement dans la recherche et le développement afin d'offrir des produits plus responsables sur le plan environnemental. Ainsi, le Groupe a notamment pris trois engagements en ce sens :

- Améliorer d'au moins 10 % la performance totale de nos produits par rapport à 2010 tout en réduisant le besoin de matières premières ;
- Économiser 3 milliards de litres de carburant sur la durée de vie des pneus, réduisant ainsi les émissions de CO₂ de plus de 8 millions de tonnes (sur base 2010) ;
- Contribuer au développement de l'économie circulaire, avec 30 % de matériaux renouvelables ou issus du recyclage, dans la fabrication des pneumatiques. Ces engagements font l'objet d'un suivi annuel (cf. 1 / Avancement de nos Ambitions 2020).

Cible 8.7 - Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Le groupe Michelin est membre du Pacte Mondial de l'ONU depuis 2010 et reconnaît les Principes directeurs de l'ONU sur les Droits de l'Homme, ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.





Le Code d'éthique du groupe Michelin affirme son opposition à toute forme de travail forcé, ainsi qu'à toute forme de travail des enfants susceptible de nuire à leur santé, leur scolarité ou leur intégrité et qui ne serait pas en ligne avec les conventions de l'OIT. Ce Code précise dès lors les principes d'action attendus de l'ensemble de ses collaborateurs pour veiller à ce que de telles situations ne se produisent pas.

Dans ce contexte, un comité opérationnel pluridisciplinaire pilote depuis 2015 une démarche d'amélioration continue sur les Droits humains. Ces exigences se traduisent également par une attention particulière envers nos fournisseurs (cf. 4.1.2.1).

Michelin s'engage, en effet, également à lutter contre le travail forcé dans sa chaîne de sous-traitance. Le Groupe identifie les secteurs/fournisseurs les plus à risque et met en œuvre une démarche pour évaluer et gérer ce risque sur sa chaîne d'approvisionnement.

Dans certaines chaînes d'approvisionnement les plus à risque, une vigilance particulière est accordée aux travailleurs migrants. Les travailleurs migrants font partie des populations les plus vulnérables en matière de respect des droits humains. Ne parlant - le plus souvent - pas la langue du pays, ils sont souvent sans soutien de leurs proches et donc particulièrement dépendants des agences de recrutement et de leur employeur.

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Le Groupe veille à ne pas être complice de violations des droits de l'Homme, à éliminer le travail forcé et obligatoire, et à éradiquer toute forme de travail des enfants. Michelin entend promouvoir le droit international relatif aux droits de l'Homme en reconnaissant les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (particulièrement les textes relatifs à la prévention du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le Code d'éthique du groupe Michelin affirme son opposition à toute forme de travail des enfants susceptible de nuire à leur santé, leur scolarité ou leur intégrité et qui ne serait pas en ligne avec les conventions de l'OIT. Ce Code précise dès lors les principes d'action attendus de l'ensemble de ses collaborateurs pour veiller à ce que de telles situations ne se produisent pas.

Le travail des enfants a notamment fait l'objet d'un examen approfondi en 2017 ; l'âge légal dans chacun des 18 pays d'implantation industrielle de Michelin a été passé en revue ; les études d'impact Droits de l'Homme menées dans les pays analysent systématiquement les risques potentiels d'emploi de mineurs : le bilan à ce stade conclut à des risques faibles de travail des enfants dans les activités menées en propre par Michelin. Les fournisseurs du Groupe qui opèrent dans des pays à risque élevé en matière de travail des enfants ont, quant à eux, été identifiés.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Notre Raison d'Être : « Offrir à chacun une meilleure façon d'avancer. » Le Groupe a mis en place une stratégie de Mobilité durable, qui profite à tous, intégrée pleinement dans une approche d'économie circulaire (notre « stratégie 4 R »), s'engageant notamment pour une gestion éco-responsable du caoutchouc naturel ou des biomatériaux limitant notre dépendance aux matières premières d'origine fossile, et qui se traduit par des résultats concrets (leader mondial des pneus économes en énergie pour voitures et poids lourd, numéro 1 mondial du rechapage, etc.).

Cible 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

La vision de l'industrie du pneumatique selon Michelin est exprimée par le Groupe à travers son approche de l'économie circulaire et une utilisation durable des ressources (cf. 4.1.4.2 a).

Cible 9.5 - Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

L'innovation a toujours été au cœur de l'histoire et du développement de Michelin.

En 2020, 6.000 employés Michelin se consacrent à la Recherche et au Développement au sein des 9 centres de recherche du Groupe, implantés dans l'ensemble des Régions du Monde.

La stratégie de croissance de Michelin s'appuie sur les savoir-faire du Groupe, qui les enrichit avec sa R&D, ses incubateurs et des acquisitions ciblées.

Ses expertises, Michelin les valorise également auprès d'autres industries avec des filiales et des co-entreprises spécialisées.

La décarbonation du secteur des transports est une ambition et un champ d'action majeur de l'innovation de Michelin : à travers des offres de service proposées aux flottes professionnelles, la promotion de solutions de mobilité innovantes utilisant la pile à hydrogène comme combustible ainsi que le développement de partenariats et de plateformes de collaboration qui permettent de réunir le 1^{er} écosystème mondial de co-innovation pour la mobilité durable à travers Movin'On Summit et Movin'On LAB (en 2020, plus de 250 organisations et entreprises avaient déjà rejoint Movin'On, depuis sa création en 2017).



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Cible 10.2 - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Cible 10.3 - Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Cible 10.4 - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

La non-discrimination est pour Michelin un fondement non négociable de la politique Diversités et Inclusion : Michelin ne tolère aucun cas de discrimination au sein du Groupe vis-à-vis de qui que ce soit et pour quelque motif que ce soit, y compris dans les cas où les pratiques locales le permettraient.

A l'occasion de la rédaction de sa nouvelle Politique Diversités et Inclusion, Michelin a élaboré un **Index de Management des Diversités et de l'Inclusion**, afin de suivre plus efficacement sa performance en matière de Diversités et d'Inclusion, à travers **12 indicateurs de performance répartis en 5 domaines**, chacun associé à une ambition :

- **Mixité** : "Atteindre la parité parmi les cadres Groupe, et, à l'horizon 2030, d'obtenir un taux de mixité benchmark dans notre secteur d'activité" ;
- **Identité** (ensemble des caractéristiques personnelles, dont : âge, orientation sexuelle, ethnicité, religion, etc.) : "Que toute personne puisse être elle-même et se développer dans l'entreprises dans son authenticité" ;
- **Pluri-nationalité du management** : "Toutes les nationalités et cultures des pays dans lesquels le Groupe est implanté sont représentées à toutes les fonctions centrales des zones et du siège, en cohérence avec l'importance géographique des activités. Dans chaque pays, dans chaque région, les postes de management sont tenus à plus de 80 % par des personnes du pays/de la région" ;
- **Handicap** : "Michelin propose des parcours professionnels adaptés aux situations de handicap rencontrées, et conformes à sa politique de développement des talents" ;
- **Égalité des chances** : "Chaque salarié peut développer ses talents dans l'entreprise, quel que soit son poste d'entrée (premier contrat de travail Michelin). Michelin, groupe industriel, porte une attention particulière à la promotion interne des opérateurs de fabrication ("agents" - cat 5).

Michelin applique en outre une politique de non-discrimination et d'égalité de la rémunération à profil et poste équivalents. Depuis 2012, le Groupe utilise dans le monde entier une méthodologie identique et auditée, permettant de comparer les niveaux de salaires entre les hommes et les femmes pour des postes de responsabilité équivalente. Michelin vise en 2030 un écart de salaire moyen entre hommes et femmes neutre (écart « net », ie : à niveau de responsabilité, ancienneté et à âge équivalents).



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Cible 11.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'émergence de nouveaux acteurs ONGs, gouvernements régionaux, villes, réseaux sociaux, traduisent l'importance de la « soft-law ». Dès lors, les décisions publiques doivent être nourries par des partenariats publics-privés innovants partout dans le monde.

L'engagement de Michelin pour une mobilité sûre se réalise à trois niveaux (cf. Objectif 3) :

- **Au cœur de sa recherche et du développement** : via des innovations garantissant un haut niveau de performance de ses produits maintenu tout au long de leur durée de vie.
- **Au niveau des pays dans lesquels nous sommes implantés** : par un engagement en faveur de la Sécurité routière portée tant par les salariés bénévoles dans le cadre des programmes d'Implication dans la Vie Locale qu'au travers des actions de la Fondation Michelin.
- **Par sa démarche de partenariats étroits et suivis** : Michelin a vu ses engagements globaux se poursuivre auprès d'organisations aussi diverses que la Collaboration des Nations unies pour la sécurité routière (UNRSC), le Partenariat global pour la sécurité routière (GRSP), le Panel de haut niveau de la FIA pour la sécurité routière, ou encore l'ONG Youth for Road Safety (YOURS). Par ailleurs, en lien avec ces engagements ciblés sur le pilier « mobilité sûre », Michelin poursuit sa participation active à l'initiative globale SuM4All (Sustainable Mobility for All) pilotée par la Banque mondiale. Comme seul représentant du secteur privé au Comité de Pilotage, Michelin a apporté une contribution, à travers sa Fondation d'entreprise et ses équipes locales, à un projet pilote de mobilité durable en Afrique du Sud.

Par ailleurs, en tant que membre du World Business Council For Sustainable Development (WBCSD), Michelin est engagé dans le projet « SIMPlify » (« Sustainable Mobility Project », auparavant). Cet outil de planification pour la mobilité urbaine, à la disposition des villes pour les aider à développer des plans de mobilité urbaine durable, a été expérimenté avec succès dans 6 villes « pilotes » : Bangkok (Thaïlande), Campinas (Brésil), Chengdu (Chine), Hambourg (Allemagne), Lisbonne (Portugal) et Indore (Inde) ; la Commission Européenne a approuvé cette méthodologie en développant une assistance technique pour 55 villes en Europe.

Au sein de son « Movin'On Lab », Michelin fédère plus de 250 entités (grandes entreprises, startups, organisations internationales, filières professionnelles et universitaires, consultants et experts), en Europe et en Amérique du Nord, au sein d'un « Think & Do Tank » innovant et collaboratif, afin de promouvoir des innovations et solutions concrètes pour une meilleure mobilité durable et, in fine, de les porter auprès des pouvoirs publics.

Cible 11.4 - Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

La [Fondation d'Entreprise Michelin](#) (4.1.2.5 d), créée en janvier 2014, a vocation à intervenir dans tous les pays où le Groupe est implanté, en soutenant des projets de qualité, innovants, en droite ligne avec la culture humaniste et les valeurs de respect de Michelin, sur cinq problématiques : mobilité durable, sport et santé, solidarité et éducation, protection de l'environnement, culture et patrimoine. En 2020, 98 projets ont été supportés financièrement, pour plus de 18 millions d'euros.



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES



Cible 12.2 - D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Cible 12.4 - D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Cible 12.5 - D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cible 12.6 - Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

Cible 12.8 - D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

Michelin renforce régulièrement son expertise en Analyse de Cycle de Vie et déploie progressivement une évaluation systématique de tout nouveau projet de produit ancré dans une approche d'éco-conception, afin de mieux comprendre les impacts des matières premières utilisées et de ses produits sur l'environnement et d'orienter les choix de conception (cf. 4.1.4.2 a).

Michelin remplit ses obligations d'enregistrement en tant que fabricant ou importateur d'une substance chimique, et vérifie la conformité de ses fournisseurs en matière d'enregistrement des substances que le Groupe utilise, et s'assure ainsi de la conformité avec la réglementation REACH (cf. 4.1.1.3 b).

La gestion des produits chimiques et la mise sous contrôle des impacts potentiels font l'objet de nombreuses actions du Groupe tout au long du cycle de vie des pneus (cf. 4.1.4.2 a).

Michelin mobilise quatre leviers d'action au service d'une économie circulaire favorisant une meilleure utilisation des ressources. C'est l'approche *Michelin 4R* : Réduire, Réutiliser, Recycler et Renouveler.

Réduire : L'objectif est de fabriquer des pneus plus légers, offrant une durée d'utilisation plus longue, avec moins de ressources – matières premières et énergies – contribuant à la réduction de la consommation de carburant des véhicules, et en offrant toujours autant de sécurité et de progrès quant aux autres performances des pneumatiques (cf. 4.1.4.2 c).

Réutiliser : Michelin innove pour garantir la longévité de ses produits. Grâce à la réparation, au recrusage et au rechapage des pneus pour véhicules poids lourds, engins de génie civil et agricoles pour avions, il est possible d'économiser des matières premières pendant leur phase d'usage tout en prolongeant leur durée de vie (cf. 4.1.4.2 c).





Recycler : Michelin agit, depuis de nombreuses années, pour la mise en place de systèmes techniques et économiques permettant le recyclage et le traitement des pneus en fin de vie. En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des travaux sont réalisés au travers de différentes associations dont il est membre (cf.4.1.4.2 c).

Le Groupe s'implique activement au sein des filières de valorisation des pneus en fin de vie et exerce son influence afin de privilégier la valorisation matière, qui permet une optimisation de l'utilisation de la matière sous forme de matières premières secondaires et présente un bilan carbone substantiellement inférieur à la valorisation énergétique. Michelin coordonne BlackCycle, le projet européen de recyclage des pneus usagés en nouveaux pneus. Ce partenariat public-privé, compte avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme *Horizon 2020*, N° projet 820687.

En parallèle, Michelin s'investit également auprès d'autres filières de recyclage comme celle des déchets plastiques (cf. 4.1.4.2 c).

Renouveler : L'ambition du groupe est d'intégrer 100 % de matériaux durables dans la fabrication de ses pneus à horizon 2050. Pour atteindre ce défi majeur, le Groupe favorise l'utilisation de matériaux durables issus des filières de recyclage, mais aussi de matériaux biosourcés comme le caoutchouc naturel, quelques huiles et résines d'origine végétales, entre autres.

Dans le domaine des matériaux biosourcés, Michelin développe de manière durable et responsable son approvisionnement de caoutchouc naturel. En parallèle, le Groupe conduit des projets de recherche comme *BioButterfly*, *BioImpulse* et *Bio-Speed*, pour le développement de produits novateurs issues de la biomasse (cf. 4.1.4.2 c).

Dans le cadre de ses opérations industrielles la Politique Déchets du Groupe est fondée sur trois principes : réduire la quantité de déchets générés (notamment par le réemploi); valoriser à 100 % les déchets générés ; privilégier majoritairement les filières de valorisation matière aux filières de valorisation énergétique lors du traitement des déchets.

Entre 2005 et 2020 la quantité de déchets générés pour la fabrication d'une tonne de pneu a diminué d'environ 32 % et la quantité mise en décharge de plus de 92 %.

En cohérence avec ses ambitions 2050, le Groupe s'est fixé comme objectif intermédiaire de réduire de 25 % quantité de déchets générés pour la fabrication d'une tonne de pneus en 2030 par rapport à 2019 (cf. 4.1.4.3 e).

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Cible 13.1 - Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Depuis 2018, le Groupe applique les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), instance opérant sous l'égide du Conseil de stabilité financière du G20 et a manifesté son soutien en 2020 en tant que signataire.

L'appropriation des principes TCFD implique des changements transverses et à tous les niveaux de l'entreprise vers une stratégie de marché et des opérations compatibles avec un scénario de réchauffement climatique inférieur à 2 °C, tout et en prenant en compte les impacts associés à des scénarios de réchauffement supérieur à 2 °C (cf. 4.1.4.1 c).

En cohérence avec les préconisations exprimées par les responsables de la gestion des risques, Michelin a évalué des plans de poursuite de l'activité dans l'éventualité d'événements climatiques extrêmes, dans les différents pays d'implantation de ses sites.

Un risque spécifique "Impact global des effets physiques du changement climatique sur la continuité des approvisionnements et des opérations" a été ajouté à la cartographie des risques environnementaux en 2020 (cf. 4.1.4.1 b).

Cible 13.2 - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Compte tenu des enjeux de changement climatique pour la société et pour ses propres activités, le groupe Michelin agit en faveur d'une transition énergétique et d'une mobilité bas carbone à travers une politique établie en 2015 et structurée sur cinq axes: réduire en valeur absolue les émissions de CO₂ des activités industrielles pour viser Zéro Émission Nette (ZEN) à l'horizon 2050 ; réduire les émissions de CO₂ sur sa chaîne de valeur amont et aval ; réduire la consommation d'énergie induite par les pneus pendant leur usage ; mettre son savoir-faire, sa culture d'innovation et sa démarche prospective au service du développement de nouvelles technologies et énergies bas carbone et de nouvelles solutions de mobilité des personnes et des biens ; soutenir la mise en place d'un prix du carbone à l'échelle mondiale (cf. 4.1.4.1 a).

Michelin est engagé en faveur de la mobilité durable au niveau international en tant que membre du Consortium [SuM4All](#) (*Sustainable Mobility for All*) au sein du Comité de Pilotage. Cette initiative globale pilotée par la Banque Mondiale, vise à donner aux pays les moyens concrets de mieux performer sur les quatre volets d'une mobilité durable, conçue comme : bonne pour l'environnement, mais aussi sûre, efficiente et accessible.

Le Groupe est également engagé au sein de [Transport Decarbonisation Alliance](#), une coalition regroupant les "3Cs" (Countries, Cities/Regions and Companies), acteurs majeurs de la transformation systémique de la mobilité, engagés à trouver collectivement des solutions concrètes pour un secteur "zéro émissions nette" d'ici 2050, et notamment sur le segment du fret.

Michelin poursuit son soutien à [PPMC](#) (*Paris Process on Mobility and Climate*) la coalition historique des acteurs non-étatiques du transport, constituée en 2015 sous l'égide la présidence française de la COP 21. Référence majeure sur le plan méthodologique en matière de stratégie globale de décarbonation du secteur, PPMC a activement contribué à la finalisation et la publication de "feuilles de route nationales Transport" dans deux pays, l'Inde et la Côte d'Ivoire (après le Maroc en 2017). Ces travaux qui ont vocation à alimenter les stratégies nationales bas carbone, ont bénéficié du soutien de la Fondation d'Entreprise Michelin.



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution à cet Objectif se fait, indirectement, à travers les autres Objectifs qui lui sont liés (tels que les ODD 2, 6, 12, 15).



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Cible 15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Cible 15.2 - D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Cible 15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Cible 15.8 - D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Cible 15.c - Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.





Parce que Michelin a conscience de la nécessité de préserver la biodiversité et les écosystèmes pour exercer durablement son activité, il prend en compte les impacts environnementaux de ses produits dès la phase de conception, de ses activités et de ses sites. Acheteur majeur de la filière caoutchouc naturel à l'échelle mondiale, le Groupe porte une attention particulière à la gestion responsable et durable de la filière hévéicole.

À travers de sa Politique de Caoutchouc Naturel Responsable Michelin réaffirme son ambition « zéro déforestation » et son engagement pour la protection de la biodiversité en s'appuyant sur le respect des principes tels que : la préservation des zones HCV (High Conservation Value), HCS (High Carbone Stock) et de tourbières; la préservation et la protection des forêts primaires dans leur intégralité ; la protection de la faune, y compris les espèces rares, menacées et en voie de disparition et les espèces en danger critique d'extinction, du braconnage, de la chasse excessive et de la perte d'habitat et éviter l'introduction de espèces exotiques envahissantes ; la sensibilisation des communautés locales et des parties prenantes à la conservation de la biodiversité ; la préservation de l'eau de surface et l'eau souterraine ; la préservation de la qualité des sols ; l'utilisation raisonnée de pesticides et intrants chimiques ; la gestion responsable des déchets, l'interdiction du recours au feu pour la gestion des terres et des déchets ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et transformation du caoutchouc. ([Politique de Caoutchouc Naturel Responsable](#))

Michelin mène plusieurs projets de préservation et de restauration des forêts tropicales ainsi que de recherche et de préservation de la biodiversité à travers le monde : au Brésil, dans la Réserve Écologique Michelin de Bahia, en Indonésie à travers le projet RLU en joint-venture avec son partenaire Barito Pacific, et en Afrique de l'Ouest, via son partenariat avec la Société Internationale de Plantation d'Hévéas (SIPH). (cf. [Rapport de Progrès 2015-2020](#))

Dans le cadre de son partenariat avec l'ONG World Wildlife Fund (WWF) depuis 2015, Michelin travaille à inciter les acteurs clés de la filière hévéicole à agir afin que la culture responsable du caoutchouc naturel devienne la norme. Cet effort a été clé pour la mise en place d'une plate-forme multi-acteurs GPSNR – [Global Platform for Sustainable Natural Rubber](#). Il s'agit d'une plateforme indépendante qui vise à améliorer les performances environnementales et socio-économiques de toute la filière du caoutchouc naturel (cf. 4.1.1.3 c).



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

Cible 16.2 - Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Le Groupe veille à ne pas être complice de violations des droits de l'Homme, à éliminer le travail forcé et obligatoire, et à éradiquer toute forme de travail des enfants. Michelin entend promouvoir le droit international relatif aux droits de l'Homme en reconnaissant les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (particulièrement les textes relatifs à la prévention du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.





Le Code d'éthique du groupe Michelin affirme son opposition à toute forme de [travail des enfants](#) susceptible de nuire à leur santé, leur scolarité ou leur intégrité et qui ne serait pas en ligne avec les conventions de l'OIT. Ce Code précise dès lors les principes d'action attendus de l'ensemble de ses collaborateurs pour veiller à ce que de telles situations ne se produisent pas.

Le travail des enfants a notamment fait l'objet d'un examen approfondi en 2017 ; l'âge légal dans chacun des 18 pays d'implantation industrielle de Michelin a été passé en revue ; les études d'impact Droits de l'Homme menées dans les pays analysent systématiquement les risques potentiels d'emploi de mineurs : le bilan à ce stade conclut à des risques faibles de travail des enfants dans les activités menées en propre par Michelin. Les fournisseurs du Groupe qui opèrent dans des pays à risque élevé en matière de travail des enfants ont, quant à eux, été identifiés.

Cible 16.5 - Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

Michelin a formalisé dès 2010 dans son [Code d'éthique](#) des règles de base et des lignes directrices qui doivent gouverner les décisions de chaque employé sur le thème de la prévention de la corruption.

Pour renforcer ce dispositif, le Groupe s'est doté, en 2015, d'un [Code de conduite anti-corruption](#) (mis à jour en 2020), clair et pratique, à destination de tous les employés, démontrant sa volonté de continuer à se développer grâce à des pratiques commerciales éthiques et équitables. Ce Code a pour objectif de sensibiliser les managers et les collaborateurs de Michelin aux actions pouvant révéler un comportement corrompu, en fournissant des exemples et en apportant des conseils pour prévenir ces comportements. Il traite plus spécifiquement des cas-type que sont : les "pots-de-vin" et commissions illicites, l'utilisation des agents ou intermédiaires, le paiement de faveurs ou autres avantages incitatifs, les contributions caritatives et politiques, les cadeaux et invitations.

Michelin a adopté formellement en 2018 un programme de conformité anticorruption (ACCP), sur la base des procédures déjà existantes. Ce programme, en conformité avec la loi dite "Sapin II", décrit les risques liés à la corruption et l'approche de gestion de ces risques, puis définit les actions nécessaires pour s'assurer le respect du Groupe de sa politique de "tolérance zéro" en ce qui concerne la corruption. Il s'applique à tout le groupe Michelin et est déployé par Région.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Cible 17.16 - Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

Cible 17.17 - Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

La mobilité est au cœur du développement humain, elle est indispensable à nos sociétés et au service de tous.

Engagé depuis 2010 pour une mobilité plus durable, le groupe Michelin est partie prenante au Global Compact des Nations unies et de ses 10 principes, à la fois cadre d'engagement volontaire, référentiel international et plateforme d'actions et d'échanges. La mobilité durable est un levier essentiel pour tout programme global de développement durable : elle nourrit la croissance, qui est nécessaire à la santé, l'emploi et la culture. Pour réussir, elle implique la collaboration des pouvoirs publics (nationaux pour les feuilles de route, comme locaux vis-à-vis de la sécurité routière).

Afin de structurer la voix du secteur des transports durant COP21, Michelin, avec un groupe d'ONG, a créé le **Paris Process on Mobility and Climate** (PPMC) en 2015. Cette plateforme a permis de structurer et de porter la voix des acteurs non-étatiques de la mobilité durable au sein des négociations climatiques depuis COP21. PPMC propose une macro-feuille de route mondiale de transformation du Transport à l'horizon 2050, qui s'inscrit pleinement dans l'Accord de Paris.

En matière d'innovation technologique, le Groupe pratique de même une démarche d'open innovation, avec 300 partenariats de recherche opérationnels dans le monde. Au sein de son « **Movin'On Lab** », Michelin fédère **plus de 250 organisations** (grandes entreprises, startups, organisations internationales, filières professionnelles et universitaires, consultants et experts), en provenance de 60 pays, au sein d'un « Think & Do Tank » innovant et collaboratif dont la gouvernance est elle-même partagée entre plusieurs entreprises. Son but : promouvoir des innovations et solutions concrètes pour une meilleure mobilité durable et, in fine, de les porter auprès des pouvoirs publics.

Prenant appui sur l'OpenLab, l'événement annuel « **Movin'On Summit** » (anciennement Challenge Bibendum), s'est affirmé comme le rendez-vous annuel de la mobilité durable au plan mondial. **Movin'On** est ainsi le premier écosystème mondial de co-innovation en faveur de la mobilité durable.